

Logement & hébergement



Législatives 2022

En 2017, le candidat Emmanuel Macron s'engageait à faire sienne la politique du « Logement d'Abord », recommandée par les associations depuis de nombreuses années. Fraîchement élu président, il déclarait également ne plus vouloir « voir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus » et fixait un objectif de « zéro SDF ».

Pourtant, le quinquennat qui s'achève a globalement négligé le secteur du logement. Dès 2017 et tout au long du mandat des coupes budgétaires inédites ont été réalisées et ont fragilisé les bailleurs sociaux : regroupement des offices pour atteindre une taille minimale, vente de 40 000 logements sociaux par an, baisse des aides à la pierre et imposition d'une « Réduction de loyer de Solidarité » qui a lourdement affecté les organismes, surtout ceux qui accueillent les ménages les plus modestes. Les lourdes coupes dans les APL ont également marqué la politique du logement et impacté les ménages les plus modestes : baisse de 5€ des APL par mois et par ménage, quasi-gel entre 2017 et 2019 et suppression de l'APL accession. Comme le souligne la Fondation Abbé Pierre dans son rapport 2022, sur le quinquennat, près de 15 milliards d'euros ont été ôtés aux plus modestes au travers de ces coupes.

L'hébergement a quant à lui été fortement marqué par la gestion de la crise sanitaire. Face à l'urgence de la crise, le Gouvernement a porté le parc d'hébergement à un niveau inédit avec l'ouverture de 45 000 places de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence, et prolongé pour la première fois la trêve hivernale en 2021. Cet effort conséquent, qui

démontre qu'il est possible d'augmenter considérablement et rapidement les solutions d'hébergement avec de la volonté politique, ne répond néanmoins toujours pas aux besoins actuels. De nombreuses personnes continuent de solliciter le 115 quotidiennement sans obtenir de solution, voire même sans réussir à joindre le service. Sans compter que la dernière enquête sur les maraudes, en janvier 2021, indiquait que 83% des personnes rencontrées n'appelaient pas le 115.

Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que les besoins sociaux devraient encore augmenter du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire, qui a aggravé les dynamiques de paupérisation déjà à l'œuvre. Plus que jamais, il est nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent à lutter contre l'exclusion à travers une offre d'hébergement à la hauteur des besoins et de qualité, et dans une politique du logement ambitieuse.

Ces revendications, nous les portons depuis plus de 70 ans. Né après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de pénurie de logements, le Mouvement Emmaüs n'a cessé de revendiquer les principes de non-abandon et non-discrimination des personnes sans domicile ou mal-logées et d'opposer aux normes administratives le « permis de vivre ». En collaboration avec des nombreux partenaires, notamment associatifs, nous sommes présents sur tous les champs de l'hébergement et du logement pour défendre l'accueil inconditionnel et continu de toutes les personnes en détresse sociale, économique, physique ou psychique.

Logement & hébergement



Législatives 2022

Face aux situations de mal-logement qui s'aggravent et s'enracinent, Emmaüs demande à ce que soient garantis l'accès et le maintien dans le logement pour toutes et tous en adoptant une loi de programmation pluriannuelle à la hauteur des besoins en hébergements et en logements accessibles, et en mettant en œuvre le principe de « Logement d'abord » dans un objectif de zéro personnes sans domicile. Nous souhaitons également la régularisation automatique des personnes présentes sur le territoire français depuis plus de 3 ans, ces dernières étant largement surreprésentées parmi les personnes sans domicile et subissant donc une double peine.

Nous invitons ainsi l'opinion et les pouvoirs publics à se saisir de ces constats pour construire ensemble des politiques publiques plus justes et ambitieuses.

Les trois premières propositions sont issues du travail de la Fondation Abbé Pierre.

#1 Augmenter la production de logements très sociaux

La réussite du « Logement d'abord » est conditionnée à une production accrue de logements très sociaux, au développement de l'offre de logements accompagnés et au renforcement des logiques d'accompagnement pluridisciplinaire et modulable.

Or, à ce jour, 2 millions de ménages sont toujours en attente d'un logement social et les moyens donnés aux acteurs de territoires sont très largement insuffisants pour permettre la mise en œuvre du Logement d'Abord. Depuis 1984, l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible : les aides au logement sont en effet passées de 1,82 % du PIB en 2017 à 1,63 % en 2020*. La fragilisation des bailleurs sociaux par la politique du gouvernement s'est logiquement traduite par une baisse de la production qui est passée de 124 000 agréments HLM en 2016 contre 87 000 en 2020. Le taux de production n'a jamais atteint ses objectifs, il baisse même.

Plus que jamais, il est indispensable de revendiquer l'objectif de production de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 logements très sociaux, et de mobilisation de 40 000 logements privés à loyer social via un conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat.

Le développement de l'offre de logement social et très social doit par ailleurs s'inscrire dans un contexte global de strict respect et de renforcement de la loi SRU qui fixe un taux minimal de logement social dans les villes. Il doit également prendre en compte les zones rurales dans lesquelles des besoins importants en logement social existent. Enfin, il doit s'effectuer dans le souci de la mixité sociale.

#2 Garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement

Il est essentiel de donner une réelle ambition au « Logement d'abord » et de maintenir un parc d'hébergement adapté aux personnes qui n'ont pas d'autre solution.

Malgré l'augmentation continue du nombre de places, le secteur de l'hébergement d'urgence est saturé dans les grandes villes et des milliers de nouveaux demandeurs restent à la porte. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une politique pluriannuelle de l'hébergement à travers une loi de programmation pluriannuelle « de la rue à l'hébergement et au logement ».

Seules l'ouverture de places pérennes, de qualité et adaptées aux situations des personnes, et la continuité de l'accompagnement social garantissent le respect des droits et la fin du tri des personnes et des familles dans l'accès ou le maintien dans l'hébergement.

* Bilan du quinquennat, Collectif des Associations Unies, 16 décembre 2021

Logement & hébergement



Législatives 2022

#4 Interdire les expulsions sans solution de relogement

Depuis 15 ans et jusqu'à la crise sanitaire, le nombre d'expulsions était en constante hausse. Or, l'effet des politiques publiques en matière d'hébergement et de logement n'a de sens que dans un contexte où tout est fait pour **renforcer le maintien des personnes dans leur logement en limitant les expulsions**. Si des mesures ont été prises par l'Etat, notamment via la prolongation de la trêve hivernale, d'autres données sont plus inquiétantes : abandon par certains préfets d'approches concertées de la résorption des campements et bidonvilles, hausse de 25% des expulsions de lieux de vie informels sans solution de relogement et reprise des expulsions locatives en 2021. On estime à 12 000 le nombre d'expulsions en 2021, dont de nombreuses sans solution d'hébergement ou de logement. Ce chiffre est beaucoup trop élevé, d'autant que les **problématiques de santé mentale ne sont pas prises en compte dans les mécanismes de prévention**, alors même qu'elles constituent un facteur de risque d'expulsion important et qu'elles touchent particulièrement les personnes en difficulté d'hébergement et de logement.

#5 Développer et soutenir l'hébergement et le logement des personnes en situation irrégulière

La diversité des dispositifs et la mise en œuvre concrète de l'accueil inconditionnel proposé par les Groupes du Mouvement Emmaüs met en relief le **manque considérable de moyens accordés à l'hébergement et au logement des personnes en situation irrégulière**. La politique actuelle maintient les personnes à droits incomplets, qui résident souvent en France depuis plusieurs années, dans une situation d'insupportable précarité.

Les Communautés Emmaüs et les Cent pour Un sont le reflet de ces manquements aux effets délétères, en particulier concernant l'accueil des familles. Il est inconcevable que notre pays ne respecte pas les droits fondamentaux des enfants, quelle que soit la situation administrative de leurs parents. **Nous demandons que la France respecte l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et applique la Convention internationale relative aux droits de l'enfant :**

Article 27.3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

Pour apporter une réponse durable à cette problématique, il est essentiel de **produire une offre d'hébergement inconditionnel** adaptée aux configurations des ménages et de régulariser les personnes à droits incomplets qui résident en France depuis plus de 3 ans.

Enfin, nous revendiquons la **non-pénalisation et le soutien aux initiatives d'hébergement et de logement citoyen**. Ces initiatives n'ont pas pour vocation de compenser l'inaction de l'Etat ou de remplacer les dispositifs existants. L'expérimentation associative de rencontre par l'hospitalité peut, au contraire, être une inspiration pour les politiques d'accueil. La prise en charge par les pouvoirs publics a tout à gagner à être vécue dans des lieux ouverts au monde extérieur, avec comme objectif la création de liens signifiants entre les personnes hébergées et celles qui vivent sur le même territoire.

→ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la fiche « accueil des personnes exilées »

Logement & hébergement



Législatives 2022



Hier

- ▶ **1949** : Le Mouvement Emmaüs voit le jour sur fond de crise aiguë du logement, avec comme objectif initial de venir en aide aux sans-logis et aux plus démunis(e)s
- ▶ **1er février 1954** : Apprenant qu'une femme, expulsée l'avant-veille de son logement, est morte de froid dans la rue, l'Abbé Pierre lance un appel médiatique national à la solidarité sociale. Cet événement participe à fonder officiellement l'association Emmaüs, le 12 mars 1954.
- ▶ **1988** : Naissance de la Fondation Abbé Pierre (FAP) dont la première victoire sera d'avoir contribué à l'élaboration de la loi Besson pour le développement des logements sociaux. La FAP produit chaque année le rapport sur l'état du mal-logement.
- ▶ **2008** : Naissance du Collectif des Associations Unies (CAU) qui réunit aujourd'hui 39 organisations nationales impliquées dans le champ du logement et/ou de l'hébergement, dont Emmaüs France, Emmaüs Solidarité et la Fondation Abbé Pierre

Aujourd'hui

De nombreux Groupes mènent des actions en matière d'hébergement et de logement :

- ▶ 122 Communautés offrent un hébergement à des personnes en situation de précarité, accueillies de façon inconditionnelle pour une durée indéterminée
- ▶ A.I.D.A., Emmaüs Solidarité, les Eaux Vives, Emmaüs Alternatives, les Toits de l'Espoir, 5 Cent pour Un*, Freha, Emmaüs Habitat, la Fondation Abbé Pierre réalisent des activités de maraudes, d'accueil de jour, d'intermédiation locative, d'hébergement d'urgence, de logement de personnes ayant de faibles ressources et enfin, de gestion, construction et réhabilitation de logements
- ▶ 4 structures de placement en extérieur accueillent environ 80 personnes en fin de peine : la Ferme de Moyembrie, Emmaüs Lespinassière, la Ferme Emmaüs Baudonne et Sources d'envol. 5 nouvelles structures sont en cours de création.

* Angoulême, Bussières-et-Pruns, Les Sables d'Olonne, Rochefort, Tours.



Si vous souhaitez organiser un événement sur cette thématique, n'hésitez pas à solliciter **Marion-Ségolène Chemin Perraudin** (mscheminperraudin@emmaus-france.org - 06 59 28 62 26).